

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, vingt-deux mars. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi vingt-huit mars deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Vote des 3 taxes
- Attribution des subventions aux associations 2022
- Présentation et vote du budget primitif 2022
- Devis peinture « Maison pour tous »
- Décision et choix du devis aménagement extérieur « Maison pour tous »
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 28 MARS 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC – GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT EXCUSÉ : M. CAMUS Jean-Michel

PROCURATION : M. CAMUS Jean-Michel à Mme IBERTO ex-POINTET Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 1^{er} mars 2022**

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif de la commune fait apparaître pour l'exercice 2021 un résultat de fonctionnement de 137 863,83 €. Madame le Maire demande de procéder à l'affectation de ce résultat afin de l'inscrire au budget primitif 2022.

Madame le Maire ne participant pas au vote de l'affectation du résultat, elle quitte la salle en cédant la présidence à M. BIERNE Hervé, doyen d'âge de ce conseil municipal, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent investissement reporté		71 867,39 €
Résultat de fonctionnement		137 863,83 €
	compte 1068	37 863,83 €
	compte 002 (solde excédent)	100 000,00 €

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Services fiscaux a transmis par mail du 25 janvier 2022 le catalogue des délibérations relatives à la fiscalité locale à prendre pour la commune. Elle donne connaissance du tableau concernant les dégrèvements et exonérations applicables en 2022 sur les impôts directs locaux pour la commune de Saint Seurin de Prats.

Madame le Maire propose de reconduire les mêmes dispositions pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés, décide de reconduire pour 2022 les modalités d'établissement des bases d'imposition applicables pour 2021.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus peuvent participer et voter les délibérations de l'association dont ils sont membres, ils ne doivent en aucune manière prendre part aux votes des subventions au Conseil Municipal (article 432-12 du code pénal – version en vigueur depuis le 24 décembre 2021). Cela vaut aussi pour les groupes de travail qui préparent de demandes de subventions. Madame le Maire laisse la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présentent les propositions de la Commission « Finances » et de la Commission « Vie sociale et locale », concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2022 :

- Amicale Laïque de St Seurin	400,00 €	- Amicale Sportive Gensac/Montcaret	200,00 €
- Association des Parents d'Elèves	450,00 €	- Association Terre de Montaigne	100,00 €
- Canoë Kayak Saint Antoinais	80,00 €	- Comité des Fêtes	300,00 €
- FNACA – Anciens Combattants	50,00 €	- Handball Foyen Vélinois	20,00 €
- Les Amis de Prats	150,00 €	- L'Hameçon Lamoithais	250,00 €
- Occe Coop Scolaire St Seurin	800,00 €	- Rugby Club Vélinois	20,00 €
- Société de Chasse	250,00 €	- Asso. Handicap, Polyarthrite, Sclérose en plaque jardin	100,00 €
- AFM TELETHON	100,00 €	- Amicale Sapeurs Pompiers	50,00 €
- Association des boules aux Nez	50,00 €	- Comité Féminin Dordogne	100,00 €
- Croix Rouge Française	200,00 €	- France Alzheimer	100,00 €
- La Ligue contre le Cancer	100,00 €	- La Tresse	50,00 €
- Papillons Blancs	50,00 €	- Resto du Cœur de la Dordogne	100,00 €
- Secours Populaire	50,00 €	- Secours Catholique	50,00 €
- SPA	426,70 €		

TOTAL : 4 596,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés, d'attribuer des subventions comme proposé ci-dessus.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2022 par la commission « Finances ». Elle donne les explications chapitre par chapitre et le détail pour certains articles.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
011- charge à caractère général	137 948,03 €	013 – atténuation de charges	400,00 €
012- charges de personnel	126 900,00 €	70 – produits des services	18 600,00 €
014 – atténuations de produits	33 549,00 €	73 – impôts et taxes	136 437,00 €
65- autres charges gestion courante	47 645,00 €	74 - dotations subventions	113 268,00 €
66 – charges financières	1 162,94 €	75 – autres produits de gestion	30 050,00 €
67 – charges exceptionnelles	2 400,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
68 – dotations	750,00 €	77 – produits exceptionnels	0,00 €
022 – dépenses imprévues	23 000,00 €	78 – reprises sur amortissements et provisions	135,17 €
023 – virement à la section d'investissement	23 436,20 €	042 – transferts entre sections	0,00 €
042 – transferts entre sections	2 099,00 €	002 – excédent antérieur reporté	100 000,00 €
TOTAL	398 890,17 €	TOTAL	398 890,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
010 – stocks	0,00 €	010 – stocks	0,00 €
20 – immobilisations incorporelles	3 000,00 €	13 – subventions d'investissement	64 426,88 €
21 – immobilisations corporelles	115 099,00 €	16 – emprunts et dettes assimilées	0,00 €
22 – immobilisations reçues en affectation	0,00 €	10 – dotations, fonds divers et réserves	38 263,83 €
23 – immobilisations en cours	60 000,00 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	800,00 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	23 436,20 €
16 – emprunts et dettes	12 794,30 €	040 – opérations d'ordre de transfert entres section	2 099,00 €
020 – dépenses imprévues	10 000,00 €	001 – excédent reporté	71 867,39 €
TOTAL	200 893,30 €	TOTAL	200 893,30 €

DEVIS PEINTURE « MAISON POUR TOUS »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la « Maison pour tous » sont quasiment achevés, il ne manque plus que la peinture intérieure du bâtiment. Pour ce faire, elle présente deux devis. Le premier de l'entreprise Boris CROUSSY d'un montant de 3291,20 € TTC et le deuxième de l'entreprise Antoine Peinture 24 dont la somme s'élève à 3400,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Boris CROUSSY pour une somme de 3291,20 € TTC, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

DÉCISION ET CHOIX DU DEVIS AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR « MAISON POUR TOUS »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Aménagement du territoire et environnement » qui s'est tenue le jeudi 10 mars 2022 Tenant compte des obligations des ERP il faut aménager l'extérieur de la « Maison pour tous » dans un soucis d'accessibilité. Des devis ont été demandés et seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission « Assainissement », le jeudi 3 février 2022 : M. BOURNET Laurent fait un résumé des différents travaux 2022.
- Réunion préparation de la Fête Cantonale 2022, le lundi 7 mars 2022 : Mme VASSEAUD Sophie informe que la Fête Cantonale aura lieu le 24 juillet 2022 et que la commune participera au défilé des chars.

QUESTIONS DIVERSES

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022

Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir les tours de garde des élections présidentielles du 10 avril 2022 et du 24 avril 2022.

HEURES	NOMS
7 H 30 → 11 H 00	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF
11 H 00 → 13 H 30	Mme IBERTO – M. CAMUS - Mme VASSEAUD – M. BIASOTTO – M. BOURNET
13 H 30 → 16 H 30	Mme IBERTO – M. BATTISTON – Mme CLAVERIE – Mme VAUNAC – M. BIERNE
16 H 30 → 19 H 00	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Présidente : Mme IBERTO Dominique
- Assesseurs : M. CAMUS Jean-Michel et M. BATTISTON Gérard
- Secrétaire : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **DEVIS SUPPLEMENTAIRE « MAISON POUR TOUS »**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Baspeyras des travaux supplémentaires concernant les menuiseries de la « Maison pour tous », qui s'élève à 372,50 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents et représentés le devis de l'entreprise Baspeyras pour une somme de 372,50 € HT, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

- **VOL DÉCORATION DE NOEL**

Madame le Maire donne la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe. Elle fait un résumé des échanges avec la société ADNLight. Elle conclut en informant le Conseil Municipal de la prise en charge de l'illumination volée par la commune.

- **RETOUR SUR LE REPAS DES AINÉS**

Le repas des aînés s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Madame le Maire a reçu de nombreux messages de remerciement et de satisfaction des administrés présents, ravis de se revoir et d'échanger ensemble après de long mois sans évènement, ont apprécié le savoureux repas que la commune leur a offert.

- **REMERCIEMENT**

Madame le Maire remercie chaleureusement les élus et les administrés présents lors la première journée participative qui a eu lieu le samedi 19 mars 2022. Le nettoyage d'une partie des berges de la Dordogne aux Granges a permis de dégager un espace de promenade.

Séance levée à 22h30

Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAYOR OF SAINT-SULPICE-LAURIÈRE" around the perimeter and "2022 (1.12.2022)" at the bottom. The signature is a cursive script that extends across the stamp.